

TEMPO

BULLETIN D'INFORMATION DU ROB VQ



ÉDITIONS

1er février 2016

7 décembre 2015

5 octobre 2015

3 août 2015

1er juin 2015

7 avril 2015

Archives

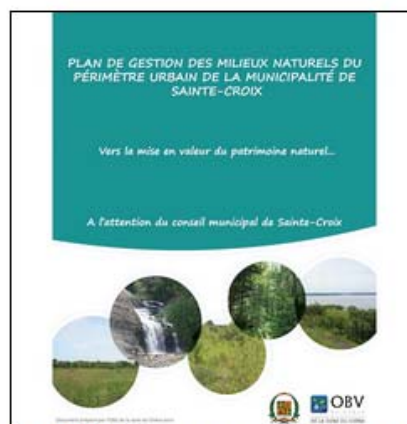
ABONNEMENT

S'abonner

Se désabonner

Le plan de gestion des milieux naturels (PGMN) du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Croix

Écrit par Vanessa D. Auger - Édition du 1er février 2016



Durant l'été 2015, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) et la municipalité de Sainte-Croix ont travaillé de concert pour réaliser un **plan de gestion des milieux naturels (PGMN) dans le périmètre urbain** de la municipalité. L'objectif de ce travail était de mettre en valeur les éléments naturels d'intérêt présent au sein du périmètre urbain afin d'augmenter le rayonnement et de consolider l'image de marque de la municipalité.

Dans l'optique où le développement réduit et fragmente les espaces naturels des municipalités, et considérant que ces milieux apportent plusieurs bénéfices aux citoyens, la réalisation d'un plan de gestion de ces milieux s'avérait importante. Ainsi, il s'agit de reconnaître l'importance des biens et services que la nature procure et de le prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Le mode de conservation préconisé dans le cadre du PGMN relève davantage de la mise en valeur que de la restauration ou de la préservation. La mise en valeur vise à atteindre un état souhaité d'un milieu et d'en faire profiter les citoyens. En effet, la mise en valeur permet la pratique d'activités de récréation douce, c'est-à-dire qui ne provoque pas d'impacts significatifs sur leur environnement et qui ne nécessitent pas d'infrastructures majeures.

En plus d'être un outil d'aide à la décision, le plan de gestion a permis de faire ressortir ou redécouvrir certains milieux qui présentent un intérêt exceptionnel à l'échelle de la municipalité, notamment la chute à l'exutoire de la rivière du Petit-Saut et le secteur littoral de la falaise. Lors des visites terrains effectuées avec les représentants de la municipalité de Sainte-Croix, le Lys du Canada a également été identifié (espèce considérée comme vulnérable).

Les projets existants et projetés par la municipalité ont été intégrés au PGMN afin de venir compléter les recommandations et propositions faites par ce dernier. L'intégration des projets communautaires a permis d'obtenir un plan de gestion qui s'intègre dans la vie locale et de faciliter son appropriation par la communauté.

Pour consulter le PGMN, contacter la municipalité de Sainte-Croix au 418-926-3494 ou l'OBV du Chêne au 418-926-3407.